

Michel BANNIARD

**Histoire de la littérature française du Moyen Age** (dir. M.  
ZINK) .

Chap. 1 GENESE DE LA LANGUE FRANÇAISE (III<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> s.)

- 1 - Une genèse millénaire
- 2 - Latinophonie romaine
- 3 - Latinophonie mérovingienne
- 4 - Romanophonie carolingienne
- 5 - De la romanophonie à la littérature
- 6 - Du latin à la langue d'oïl : chronologie

Abréviations

Bibliographie

## 1 - UNE GENESE MILLENAIRE

Le français est une invention des latinophones vivant en Gaule du Nord. Ceux-ci ont, au fil des siècles, réorganisé la langue qu'ils parlaient de telle manière qu'elle s'est différenciée de la langue initiale assez profondément pour mériter un autre nom. Toutes les langues romanes connaissent une histoire identique qui s'étire sur un millénaire. S'il est en partie arbitraire d'imposer des bornes chronologiques à celle-ci, on peut légitimement en tenter une périodisation à deux niveaux, l'un global et l'autre spécifique. Le premier invite à embrasser un temps très long de manière à montrer la longue coulée des siècles dans lesquels s'insèrent les évènements langagiers qui ont conduit du latin aux langues romanes contemporaines. Ce temps s'ouvre avec la naissance même du latin (quand a-t-on commencé à parler latin ?) pour se poursuivre de nos jours dans la polyphonie des langues qui toutes représentent un devenir de la parole latine. Autrement dit, du VIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'au XX<sup>e</sup>, s'étale l'histoire du portugais, du castillan, du catalan, de l'occitan, du français, de l'italien et du roumain, pour ne citer que les langues romanes qui ont eu ou qui conservent un statut social et culturel important à l'échelle européenne. En ce sens, le latin n'a jamais disparu. Mais si les langues romanes sont des langues latines, elles ne sont plus du latin, cela de deux points de vues. D'abord, linguistique : les

langues romanes, prises individuellement ou en totalité, diffèrent profondément de leur langue mère ; ensuite sociolinguistique : un locuteur romanophone ne peut comprendre un énoncé latin s'il n'a pas appris les rudiments de cette langue de manière artificielle. En ce sens, le latin est devenu une langue morte. C'est pourquoi, au niveau macrotemporel précédemment évoqué, doit être adjoint le niveau microtemporel, celui de la genèse proprement dite. La période essentielle se situe ici entre le IIIe et le VIIIe siècle de notre ère, du début de l'Antiquité Tardive à la période carolingienne. En ces cinq siècles, les locuteurs ont transformé leur latin en français dans la Gaule du Nord, en occitan dans la Gaule du Sud.

Au IIIe siècle débute en Occident Latin une nouvelle phase historique, qui n'est plus l'Antiquité Classique. Née à la fin des guerres puniques qui ont assuré la prééminence de Rome sur le bassin occidental de la Méditerranée, cette dernière s'achève avec le Haut Empire, instauré par Auguste et clos avec la dynastie des Sévères deux cents cinquante ans plus tard. La crise cinquantenaire du IIIe siècle (raids germaniques dans les Gaules ; dissidence de différentes provinces) entraîne une réorganisation profonde des structures impériales au terme de laquelle il convient de parler d'Empire Tardif pour écarter définitivement le terme péjoratif de "Bas-Empire". En son sein s'épanouit alors l'Antiquité Tardive. Les historiens

s'accordent aujourd'hui à placer entre l'extrême fin de cette Antiquité et les premiers débuts du Moyen Age une zone de transition de deux ou trois siècles, selon les régions de l'ancien Empire. La romanité tardive ne disparaît pas d'un coup avec lui, elle lui survit au contraire assez longtemps : la Gaule gothique et la Gaule mérovingienne gardent des traits caractéristiques de la civilisation romaine jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle inclus, voire au-delà. Du VII<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle, le très haut Moyen Age s'installe. Une réorientation générale des espaces économiques et mentaux de l'ancienne *Gallia* vers l'Europe du Nord et de l'Est, en somme l'Europe germanique, en est une des causes. La genèse du français s'accomplit ainsi en même temps que se déroule un lent changement de civilisation, une anamorphose pluriséculaire, dont certains caractères neufs apparaissent dès le III<sup>e</sup> siècle, alors que certains autres, anciens, survivent au VIII<sup>e</sup> siècle - fût-ce de manière résiduelle - à l'écoulement de l'histoire.

Cette genèse du français - comme celle de toutes les langues romanes - doit être considérée à trois points de vue : celui de la langue ; celui de la *scripta* ; celui de la littérature. Le premier relève de la linguistique qui décrit les modifications langagières du latin jusqu'au français. Le deuxième examine la mise par écrit du résultat de ces modifications ; celle-ci implique la prise de conscience de différences considérables entre la langue traditionnelle et la

langue parlée ordinaire et suppose la promotion de cette dernière au rang de langue écrite pour elle-même. Le dernier point de vue étudie l'accès de la nouvelle langue au rang élevé de matrice littéraire, tendant à égaler, au moins partiellement, le prestige de l'écrit littéraire latin ; il est subordonné à l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène de la culture au plus haut niveau.

Le latin a été dans sa vie réelle une parole vive, produit d'une communauté de locuteurs pour lesquels il était la langue maternelle acquise dès l'enfance. C'est cette parole latine qui est objet d'histoire avec toutes les difficultés qu'implique son étude puisque elle ne saurait avoir été transmise directement jusqu'à nous. La linguistique a procédé à des reconstitutions à partir de ce qui a été conservé et transmis, naturellement les monuments écrits (sur le bois, la pierre, le papyrus, le parchemin...). La question du rapport entre la langue écrite et la langue parlée d'époque romaine a été de ce fait suffisamment complexe pour que les philologues aient suivi des chemins contrastés aboutissant à des résultats contradictoires. Dans l'ensemble, la philologie traditionnelle (c'est-à-dire remontant au XIXe siècle) a trouvé commode de faire naître les langues romanes, et *ipso facto* de faire disparaître le latin, très tôt dans l'histoire de l'Europe : dès les IVe/ Ve siècles. Le français aurait été parlé dès le VIe siècle. Cette présentation a eu pour effet d'introduire une

dichotomie (théorique) totale entre le monde culturel de l'élite et celui de la masse, ce dès l'Antiquité Tardive.

Les outils les plus modernes de la sociolinguistique rétrospective et de la linguistique diachronique, en renouvelant dans une large mesure nos connaissances dans ce domaine, ont ouvert la voie à une description précise de la genèse du français, tant dans sa chronologie que dans sa réalité. La sociolinguistique rétrospective d'abord a permis de rappeler que les divisions tranchées binairement au couteau ne caractérisent guère le phénomène humain en général, et la parole vivante en particulier. Une langue sert avant tout à communiquer (même si elle a d'autres fonctions), le latin ne faisant pas exception à cette règle aussi impérieuse qu'élémentaire. Aussi les spécialistes européens se sont mis à poser cette question de type anthropologique : quand peut-on prouver que le latin est devenu inutilisable pour la communication générale ? Et plus précisément, comment se passent les situations de communication hiérarchisée entre un locuteur instruit et des interlocuteurs dépourvus d'instruction ? De son côté, la linguistique diachronique, appuyée sur les travaux de la linguistique générale, a construit des modèles fiables du changement langagier en introduisant les concepts hiérarchisés de type, système, norme, parole. Chaque langue est un système (et même un diasystème) qui est disponible en chaque locuteur, lequel réalise sa langue au moyen de son langage

particulier, qui se manifeste en un temps donné sous la forme de sa parole. Ce sont ces deux nouvelles voies d'approche qui ont permis depuis trente ans de suivre *in vivo* les étapes de la genèse du français (et des langues romanes).

Ce chapitre établit le bilan de ces découvertes et trace, à leur lumière, l'apparition de l'écriture et des premiers monuments de la littérature française.

## II - LATINOPHONIE ROMAINE

L'origine et la genèse du français ne saurait être distinguée dans l'amont lointain de celles des autres langues romanes. La préhistoire du français, c'est l'histoire du latin parlé. Pensé dans sa réalité sociolinguistique le latin est une langue qui à une époque donnée était la langue maternelle de tous les locuteurs naissant dans un espace donné. Cet espace a cru de manière géométrique : Rome, l'Italie centrale, l'Italie du Sud, l'Italie du Nord. A mesure que la cité romaine a absorbé l'espace italien, la langue de Rome (*lingua romana*) s'est imposée aux locuteurs : langue étrusque, dialectes celtiques au Nord ; dialectes italiques dans le centre ; dialectes grecs dans le Sud, jusqu'au moment, sans doute dans le courant du premier siècle avant notre ère, où le latin s'est imposé en reléguant les langues locales au rang de patois (sauf, naturellement, le grec). Cette conquête péninsulaire a été par la force des choses accompagnée de fortes turbulences, les effets d'action et de réaction entre la parole latine importée et la parole non latine évincée entraînant de puissants mouvements langagiers. C'est l'époque où sous l'action délibérée des écrivains latins se constitue une norme de parole qui prend rapidement le nom de *latinitas* ("latinité") ou de *romanitas* ("romanité"). Cette parole latine particulière forgée sous et par les puristes de l'élite sociale romaine (César, Cicéron...) se construit d'après les deux



critères de la grammaticalité (*grammatica*) et de la distinction langagière des meilleurs (*elegantia*). Elle donne sa forme intellectuelle au prestige du groupe social alors tout puissant, l'oligarchie sénatoriale. Le latin littéraire naît d'un travail délibéré de tri et de réorganisation du latin parlé sous toutes ses formes. Simultanément commence l'histoire complexe des rapports entre la langue écrite et la langue parlée en latin.

Comme toute langue de prestige érigée délibérément, le latin littéraire s'efforce de s'autoreproduire, avec d'autant plus de facilité que son maniement devient pour de longs siècles un critère tant de différenciation sociale que de promotion publique décisif. Mais il ne constitue à aucun moment une langue à part, coupée de la langue commune. Les travaux les plus récents de sociolinguistique rétrospective ont permis de replacer la situation de la Rome latine dans le cadre le plus général, et le plus probant, de l'histoire des langues. Au temps de Malherbe et de Vaugelas, il ne se parle pas deux langues distinctes dans la capitale, un "français littéraire" d'un côté et un "français vulgaire" de l'autre. Il existe une francophonie parisienne, sinon "nationale". La situation est la même dans la Rome de la fin de la République et du Haut Empire : le latin parlé est aussi variable que toute langue vivante. Ce caractère est sans doute accentué par différents facteurs : seule une minorité de la population urbaine est alphabétisée ;

les clivages sociaux sont importants ; les espaces dialectaux encore présents sous formes de substrats, etc... Mais il est logique d'employer, pour qualifier l'ensemble des locuteurs qui parlent latin, le terme de latinophonie.

Cette terminologie moderne n'est pas un placage de mots apparemment neufs sur une modélisation traditionnelle. Tout au contraire, la sociolinguistique rétrospective, appuyée sur les travaux les plus éclairants de la dialectologie et de la sociolinguistique contemporaines, permet une relecture dynamique tant des travaux de la romanistique antérieure que de la documentation disponible. Elle implique en premier lieu de renoncer à une description du latin dit classique sous forme d'une liste de recettes qui interdit de comprendre la vie du langage dans la longue durée depuis l'*Enéide* jusqu'à la *Cantilène de sainte Eulalie*. A une représentation fondée sur la référence aux normes (fréquemment volatiles dans la réalité des textes), on préfère désormais une description organisée autour de concepts plus souples et plus réalistes : diasystème ; dialectes sociaux (diastratiques) ; dialectes géographiques (régionaux, locaux) ; idiolectes (réalisations individuelles) ; énonciations contextuelles ; informativité/ expressivité... L'outil de représentation le plus puissant est cependant celui de diasystème, structure profonde stable (ou paradigme) par laquelle se définit un ensemble linguistique déterminé, indépendamment de ses variations accidentelles dans l'espace ou

dans le temps. Prenons deux exemples : le concept de cause/agent peut s'exprimer de cinq manières en LPC : 1) [Ablatif seul] ; 2) [Ab + Ablatif] ; 3) [De + Ablatif] ; 4) [Per + accusatif] ; 5) [*Propter/ ob* + Accusatif]. Celui de but (complément de lieu avec mouvement) d'au moins trois manières : 1) [Accusatif seul] ; 2) [Datif seul] ; 3) [*Ad/ In* + Accusatif]. Ces possibilités sont attestées dans la totalité des textes. Mais leurs occurrences dépendent de contraintes particulières qui font que la fréquence des tournures varie fortement. On ne peut réellement calculer la proportion d'emplois en fonction des genres et des contextes : il est certain qu'elle varie considérablement entre une page oratoire de Cicéron, un passage narratif de Virgile et... une discussion animée dans une taverne romaine. Mais l'ensemble appartient au diasystème latin.

C'est l'amont latinophone. A l'aval romanophone (contemporain, pour l'exemple), l'expression de la cause se fait essentiellement au moyen des tournures 3) et 4) auxquelles s'ajoutent des tournures prépositionnelles complexes du type [ **à cause de/ pour cause de/ en raison de** ]... Les tournures purement casuelles ont disparu. Dans ces conditions, l'éventail morphologique est sorti du diasystème latin, ou plus exactement, il en a fait déboîter le cadre. La communauté des locuteurs a transformé son système langagier en déplaçant le centre de gravité : 1) Par suppression de certaines

constructions (ici le cas synthétique) ; 2) Par multiplication de certaines autres (ici les tournures prépositionnelles concurrentes, analytiques) ; 3) Par invention de nouveaux blocs prépositionnels. Toute la genèse du français peut se décrire d'après ce modèle : abandon de certains traits - extension de certains autres - création de nouveaux. Cette histoire commence avec la latinisation des Gaules.

Au commencement sont les envahisseurs. On ne parle quasiment pas latin en Gaule - ou plutôt dans les Gaules - au siècle des Scipions (- IIe siècle). Quatre siècles plus tard, à l'apogée du Haut empire (IIe siècle), une très large majorité des locuteurs a le latin pour langue maternelle. En ce laps de temps, plusieurs millions de locuteurs ont basculé de leurs parlars naturels respectifs vers une langue importée. Pour une forte proportion d'entre eux, il s'est agi de renoncer au gaulois, dont les dialectes se parlaient sur les trois-quarts de l'espace. Pour une minorité, le basculement s'est fait à partir de dialectes divers préceltiques (et, dans le cas des Basques, d'origine non indoeuropéenne). Dans la constitution d'une latinophonie en Gaules, il faut ajouter les locuteurs qui ayant le latin pour langue maternelle venaient s'installer pour une période limitée ou pour toujours. Mais il est très difficile d'en chiffrer la proportion. Sur quatre siècles, on estime leur apport à plusieurs centaines de milliers.

Cela laisse entièrement ouverte la question de cet extraordinaire *language shifting* ("glissement langagier"). La rapidité de la romanisation des Gaules a frappé les historiens : tout autant qu'exportée par la cité romaine, la civilisation latine a été importée par sa voisine gauloise. La promptitude et l'ampleur de la latinisation méritent encore plus notre attention. Ses voies sont partiellement connues : conquêtes militaires, locales d'abord (fondation de Narbonne en -118), générales ensuite (campagnes de César achevées en -52) ; développements continus des échanges commerciaux le long des voies fluviales (Est-Ouest par la Garonne, Nord-Sud par le Rhône) ; assimilation institutionnelle puis culturelle accélérée (importation du droit des cités ; fondation d'écoles...). Par couches sociales successives (aristocraties, soldats, marchands), par capillarisation géographique (centres urbains, bourgs, villages), et en définitive à la faveur d'une osmose générale sans cesse accélérée, les Gaules se sont non seulement romanisées, mais latinisées. L'étendue et la profondeur du procès ne font pas de doute pour peu que soient considérées les cartes dialectales de la France : de la Provence à la Picardie, tous les dialectes sans exception sont romans, c'est-à-dire qu'ils remontent à une parole latine. Les seuls éléments non latins ne concernent jamais la structure de la langue. Ils se limitent à des mots restés comme des alluvions archaïques dans le cours langagier latinophone.

Du côté gaulois, les raisons de ce basculement sont sûrement multiples ; leur analyse relève des domaines historiques et anthropologiques. Dans le domaine proprement linguistique, trois facteurs l'ont favorisé : 1) L'absence - ou plutôt le refus - d'une culture écrite indigène (les inscriptions en gaulois sont apparues tardivement, en alphabet grec ou latin, et sont rares) ; 2) Corrélativement, un handicap culturel important face au prestige grandissant de la langue et de la littérature latines ; 3) Peut-être le plus important, une grande proximité entre les deux langues. Le gaulois est en effet une langue jumelle du latin. Toutes deux sont issues en dernière génération de la longue évolution des langues indoeuropéennes. Formées sur un même type, elles ont fonctionné selon des systèmes apparentés : le système vocalique est dans les deux cas quantitatifs ; l'accent est musical ; la morphologie nominale repose sur des déclinaisons ; il y aurait eu un passif synthétique en gaulois ; l'ordre de l'énoncé y est assez souple. Pour faire un parallèle éclairant (toutes précautions prises), le gaulois semble avoir été au latin ce que le portugais ou le roumain du XXe siècle sont au français. La parole gauloise et la parole latine se sont aisément rencontrées.

Le basculement au latin ne saurait toutefois être expliqué sans tenir compte de l'évolution générale de la cité romaine. La fin de la conquête des Gaules coïncide, à une génération

près, avec l'instauration de l'Empire, autrement dit d'un système cohérent de gestion des richesses accumulées au terme de deux siècles d'expansion continue. La conséquence en est l'ouverture d'un immense marché méditerranéen de l'extrême Occident à l'Asie mineure d'alors, la ligne de partage langagière passant par une zone verticale allant d'Alexandrie à Athènes. A l'Est de cette zone, le grec est si solidement implanté depuis des siècles que l'Orient ne peut que rester ou devenir hellénophone. Mais en Occident, l'espace langagier est ouvert à la latinisation parce qu'il est divisé en de multiples langues et dialectes qui n'ont pas accédé au stade de la culture écrite. En conséquence, au temps d'Auguste, communiquer d'un bout à l'autre de l'Occident romain est réservé à la partie de la population qui est latinophone... et qui est mobile (en premier lieu, évidemment les légions et leur commandement, ensuite les membres de l'élite romaine qui se partagent l'administration des provinces). Un locuteur de Numance et un locuteur de Lyon n'ont aucune possibilité de se comprendre ; même situation entre Lutèce (ou Londres) et Carthage... Les sujets de l'Empire ne pourront profiter pleinement du nouvel espace ouvert à la (relativement) libre circulation qu'en adoptant la *lingua communis* ("langue commune"). Les gaulois ont sans doute suffisamment trouvé de gain au change pour non seulement accepter mais impulser ce bouleversement langagier.

La vitesse de leur "conversion" demeure objet de spéculation. Les données de la sociolinguistique et de la dialectologie permettent, en transposant des observations faites *in vivo* à l'époque moderne ou contemporaine, de dire que le bilinguisme latin/ gaulois se généralise dès le Haut-Empire. La date du passage au monolinguisme est plus difficile à déterminer. Réduit au rang de patois, le gaulois a dû connaître l'évolution habituelle des langues refoulées par l'histoire : dévalorisation, hyperfragmentation, rélévation dans les usages privés, exil au fond des vallées perdues... On a parfois interprété la résurgence des noms de villes et de tribus gauloises (Paris, Limoges, Argenton...) pendant la crise du IIIe siècle comme l'indice d'une résurgence du gaulois. C'est peu vraisemblable. Au contraire, au vu des enseignements de l'anthropologie, il est probable que la réappartition de ces noms signe la mort du gaulois dans les espaces ainsi re-nommés : signe d'un repentir de la mémoire plus que du refleurissement d'une parole. Inversement, et malgré l'absence de traces probantes, il est logique d'appliquer à ce gaulois finissant les principes universels de l'évolution ; c'est-à-dire que rien ne l'a empêché de vivre encore quelques siècles dans des isolats (plateaux auvergnats, cols pyrénéens, forêts épaisses des Ardennes).

Les Gaules sont donc devenues latinophones en trois siècles sans qu'il soit possible de fixer une ligne de partage



ni chronologique, ni géographique. En revanche on saisit immédiatement les caractères principaux de cette latinisation : elle s'est faite par de multiples canaux dont le caractère essentiel est d'avoir échappé aux modèles littéraires, ou plutôt de les avoir débordés : parole des marins (le trafic maritime - cabotage - et fluvial fut intense) ; des négociants (vin, blé) ; des éleveurs (*latifundia*) ; des colons (légionnaires démobilisés et installés avec un lopin de terre) ; des architectes (le réseau d'aqueducs se développe rapidement) ; des géomètres (tracer des routes) ; mais aussi des "hauts fonctionnaires" (procurateurs, censeurs, légats de légion...). A vrai dire, il faudrait aussi tenir compte du flux symétrique de tous les individus gallophones qui allèrent dans la Ville. Au bout du compte, il a dû naître une latinophonie des Gaules assez variable en fonction de multiples influences : niveau social des locuteurs ; date de l'acquisition de la nouvelle langue ; volonté d'ascension sociale... Les premières générations de gaulois latinophones n'ont guère en outre dû échapper aux effets du substrat : Tacite lui-même avait une pointe d'accent qui n'a pas échappé au délicat Latin de souche qu'était Pline le Jeune. Dans le sens d'un alignement sur les normes langagières de la Ville joue l'extension du système éducatif romain : monter socialement, c'est souvent faire l'effort d'accéder au latin littéraire, à l'*elegantia*. Une partie des Gaulois brillera tellement dans cet exercice que leur nom n'aura rapidement plus aucun sens culturel ou ethnique

pour ne plus désigner que leur région d'origine.

Ces considérations ne doivent pas induire en erreur : les Gaulois sont devenus latinophones, c'est-à-dire qu'ils ont parlé latin comme tout le monde dans l'Empire. Ils n'ont pas mal parlé le latin : il faut se garder de reconstruire la situation réelle de la parole vive à travers le prisme déformant de certitudes qui doivent beaucoup aux préjugés des philologues du XIXe siècle influencés par une vision solidement dichotomique de la culture. Parler latin n'est pas plus compliqué que parler gaulois. L'évolution ultérieure du latin au français n'est pas dûe à l'incapacité des locuteurs gaulois à maîtriser une langue qui aurait été l'apanage d'une minorité douée (d'ailleurs qui a inventé le latin ?), mais à la logique profonde de la langue latine.

Cela étant, la latinisation des Gaules est généralisée sans être parfaite au moment où la civilisation de l'Antiquité classique s'achève avec la fin du Haut-Empire sous la dynastie des Sévères (premier quart du IIIe siècle) pour se transformer au terme de la très dure crise de 50 ans qui frappe particulièrement les Gaules en civilisation de l'Antiquité Tardive. Deux traits de celle-ci concernent directement l'histoire langagière des Gaules. Le premier est l'arrivée des peuples germaniques, soit sous la forme agressive de raids, soit sous la forme (qui en devient rapidement le complément)

disciplinée d'intégration dans l'armée romaine. Celle-ci se transforme alors et la zone est/ nord-est des Gaules, le long de la frontière rhénane devient un premier laboratoire d'intégration réciproque entre Romains des Gaules et peuples germaniques d'outre-Rhin. Le second est l'apparition, la diffusion et la généralisation du christianisme. La nouvelle religion diffère radicalement des cultes païens qu'elle supplante non seulement par sa teneur, mais aussi et surtout par sa manière de s'insérer dans le tissu social.

Les cultes, les temples, les sanctuaires païens qui maillent tout l'espace gaulois, sont organisés sans principe directeur commun. Les dieux varient de région en région ; les dieux guérisseurs aussi ; la manière de les honorer également. La cité énonce certes un certain nombre de règles, effectue des sacrifices : mais l'individualisme domine. Les cultes varient aussi dans le temps : le panthéon n'est jamais figé, évoluant des divinités tutélaires locales jusqu'aux figures orientales importées d'Egypte via le monde hellénophone... Cette polychromie religieuse s'adapte fort bien à un pluralisme dialectal qu'elle peut d'ailleurs contribuer à entretenir. Elle laisse également en place des clivages diastratiques entre les locuteurs : les latinophones de haut niveau peuvent prier à leur façon ; les humbles de la leur. La tradition romaine des *pauci meliores* ("la mince élite") définissant une *elegantia* ("correction chic") restrictive s'épanouit dans ce cadre hérité

directement de la cité antique.

Ce libéralisme culturel, mental et langagier prend fin avec le triomphe du christianisme. La nouvelle religion présente en effet les caractères suivants : 1) C'est une religion pourvue d'un fort corps doctrinaire bâti autour de l'Écriture ; 2) Elle apporte une manière de croire, de penser et de vivre qui garantit à l'individu le salut éternel s'il en respecte les principes ; 3) Elle s'adresse à tous les hommes sans distinction de rang social. De ce fait, la parole latinophone est investie d'un rôle qu'elle n'avait jamais eu. En effet, les évêques doivent plier cette parole à une triple contrainte : 1) Garantir l'orthodoxie de ce qui est dit, c'est-à-dire contrôler en définitive non seulement le fond, mais aussi la forme : autant de facteurs d'unité ; 2) S'appuyer sur les élites, c'est-à-dire passer des compromis avec leur propre héritage langagier, dont on connaît la puissance contraignante : facteur de conservatisme ; 3) S'ouvrir aux masses, souvent illettrées, en s'assurant que le message est correctement reçu, compris et assimilé par elles : facteur de dynamisme. Le croisement de ces trois contraintes aboutit dans le premier latin tardif (LPT1) au surgissement de puissants mouvements langagiers unificateurs partout dans l'Empire. Les professionnels de la parole diffusent sur le sol gaulois un latin parlé où ils établissent des compromis entre l'oralité naturelle et l'oralité savante en forgeant un "style terre-à-terre" (*sermo humilis*). Les

locuteurs sont ainsi peu à peu encadrés par une seconde latinisation unificatrice. C'est ainsi que la variété centrifuge de la première latinophonie des Gaules (époque classique) cède la place à la variété centripète de la deuxième latinophonie qui s'épanouit dans l'Antiquité Tardive.

Cette révolution suit les progrès du christianisme. Il ne revêt naturellement pas un aspect diluvial, mais relève, lui aussi d'une progression de type géométrique. Les groupes humains, urbains ou ruraux, sont d'abord pénétrés capillairement aux Ier/ IIe siècles. Mais dès le IIIe siècle, la nouvelle religion a une surface sociale significative : premiers évêques, premières églises, premiers saints... Au IVe siècle, l'Empire devient chrétien de manière officielle, en même temps que les élites païennes se convertissent à la religion et à la culture chrétiennes. On discute de l'ampleur de la christianisation : si les cités sont devenues chrétiennes avant 400, les campagnes n'auraient pas été vraiment touchées par le christianisme avant les Ve/ VIe siècles. En fait, il convient de distinguer deux niveaux : le contact avec les missions et le degré de christianisation. Il paraît maintenant sûr que les villages et les campagnes ont été au contact très tôt avec des émissaires chrétiens, fût-ce sous une forme marginale, en particulier par l'intermédiaire de l'érémisme, puis du monachisme. En revanche, les nouveaux venus à la foi ont le plus naturellement du monde fait cohabiter leurs

traditions familiales et locales avec les rituels neufs. Cette situation est clairement attestée dans la Gaule du VIIe siècle. Mais à cette date la puissance unificatrice de l'institution impériale s'est lézardée au profit de centres de gravité dont l'attraction est beaucoup moins étendue, aux dimensions inférieure à la Gaule elle-même.

A partir du IIIe siècle, l'évolution de la latinophonie en Gaule suit quatre directions principales, répondant à des causes partiellement contradictoires entre elles : 1) La permanence des particularités surgies de manière aléatoire lors de la latinisation ; 2) La tendance à l'unification sous le double effet de la christianisation et de l'unification impériale ; 3) La permanence des structures fondamentales du diasystème latin ; 4) L'adaptation de ce diasystème à la logique évolutive de la parole latine. Ces quatres vecteurs rendent compte du visage du latin parlé dans les Gaules du IIIe au Ve siècle (LPT1). Dans l'ensemble, celui-ci ne se distingue qu'assez peu du latin parlé dans le reste de l'Empire, c'est pourquoi on désigne l'espace latinophone du nom que lui donnaient les contemporains eux-mêmes, *Romania* (le nom restera, circonscrit à une enclave latine dans un océan slave, la Roumanie actuelle).

La linguistique diachronique permet de décrire en partie ce latin parlé tardif impérial. En voici quelques traits 1) En

phonétique, le changement fondamental est le passage d'un accent de mot fondé sur la hauteur (accent mélodique) à un accent fondé sur l'intensité (accent tonique). Cette tonicité a tendu à se renforcer au cours des siècles. Cette inversion satisfait probablement à des contraintes interdialectales : l'intercompréhension d'un bout à l'autre de l'Empire entre des locuteurs parlant leur variété régionale de latin suppose un marquage plus net de l'"âme du mot". La solution a consisté à négliger la mélodie pour promouvoir l'énergie. Ce choix des locuteurs a des conséquences considérables, puisqu'il entraîne des modifications en chaîne.

Le centre de gravité de l'articulation des mots a, en effet, attiré à lui une part plus importante de l'énergie (émission) et de l'attention (réception). De ce fait, les syllabes intérieures de mot perdent leur place dans le fil énonciateur (syncopes) : *óculu* > *óclu* ("oeil") ; *cálidu* > *cáldu* ("chaud"), etc... D'autre part, les latinophones d'époque classique distinguaient les voyelles essentiellement d'après leur longueur. Pour un locuteur d'alors, un **e** bref et un **e** long étaient aussi clairement distincts que pour un francophone un **e** ouvert (fen**è**tre, pa**î**tre...) et un **e** fermé (é**é**té, pé**é**rimé)... Pour un latinophone d'époque tardive, c'est l'opposition moderne qui prédomine. Ce basculement est dû à l'impossibilité de conserver aux voyelles leur longueur traditionnelle sous un accent devenu tonique : prononcée plus fort, la voyelle a tendu

automatiquement à s'allonger, même lorsqu'elle était étymologiquement brève. Comme les locuteurs protègent en même temps la clarté de leur message, ils privilégient le trait qui jusqu'alors était secondaire (non systématique) en l'érigeant en trait principal. Certaines régions de la *Romania* ont ensuite traité de manière particulière ces nouvelles voyelles toniques en insistant sur les anciennes oppositions au prix d'une astuce articulatoire : la prononciation en deux temps (diphthongaison). En Gaule du Nord, le **e** ouvert accentué devient ainsi **ie**, le **ó** devient **úo**, à la condition que la syllabe où ils se trouvent ne soit pas fermée.

Le système consonantique évolue également, même si c'est dans une proportion moindre. Peut-être sous l'influence également de la redistribution de l'énergie articulatoire, certaines séquences [**consonne + voyelle**] sont soumises à un procès d'assimilation réciproque. C'est ainsi que des suites comme [**k + i / k + e / g + i / g + e**] sont, dans certains contextes, réalisées en [**tsi / tse / dji / dje**]. De même [**t + i / d + i**] passent à [**tsi / dji**]. D'autres modifications apparaissent : les consonnes sourdes intervocaliques [**t / p**] passent aux sonores correspondantes [**d / b**]. Enfin, et ceci semble particulier à la Gaule, **k** intervocalique se modifie ou disparaît en fonction de règles contextuelles complexes : il disparaît ou passe à yod.



Toutes ces modifications sont difficiles à dater. Elles sont probablement accomplies et généralisées à la fin de l'Empire. Elles appartiennent naturellement à l'oralité spontanée. C'est une question épineuse de savoir dans quelle mesure la prononciation peut varier en fonction des niveaux sociaux et des contextes. Dans l'ensemble, l'évolution articulatoire de la parole donne au latin tardif parlé en Gaule du Nord des colorations particulières, sans l'isoler du reste de la latinophonie.

Il en va de même pour les autres domaines de la langue. Du IIIe au Ve siècles, la communauté des locuteurs enrichit considérablement le diasystème du latin. Le Latin Parlé d'époque Classique (LPC) avait préparé de longue date l'évolution de la syntaxe des substantifs, essentiellement dans le domaine des compléments circonstanciels. En effet, le latin recourt fréquemment à l'emploi de prépositions pour préciser la valeur sémantique d'un grand nombre de tournures. L'idée d'aller quelque part implique de mettre le complément à l'accusatif, mais la plupart du temps ce cas seul est renforcé par un outil spécifique invariable qui se place à gauche du substantif et séparé de lui : "aller à la ville voisine" se dit alors *ire ad uicinam ciuitatem* ; "y entrer", *in ciuitatem*. "En raison de la peur..." peut se dire *timore* seul, mais aussi *ob/ propter/ per timorem*... Ainsi apparaissent des séquences [**morphème 1 + susbtantif + morphème 2**] où le statut syntaxique du mot est

indiqué par deux marques successives, autrement dit par un repérage redondant. Cette création du LPC se développe en LPT, dans la mesure où la redondance accroît l'efficacité des messages transmis (effet d'énonciation, d'insistance...). Les tournures prépositionnelles se multiplient, sans pour autant éliminer dans un premier temps toutes les tournures non prépositionnelles. En Gaule du Nord, le contact avec les locuteurs germanohones, et notamment avec les Francs, favorise une telle situation de choix multimorphologique, dans la mesure où ces derniers apprennent à parler le latin à partir d'une langue qui possède elle-même une batterie solide de cas. Le francique est en effet une langue elle-aussi plutôt "synthétique", exactement comme le latin : on retrouve, toutes proportions gardées, quelque chose de la situation sociolinguistique passée lors de la latinisation des Gaulois.

Les conjugaisons apportent elles-aussi leur lot de transformations. Mais celles-ci ne modifient pas très profondément le diasystème : les temps, les modes, les personnes sont conservés (cette continuité se prolongeant jusqu'aux langues modernes). Naturellement la prononciation change. Mais le caractère essentiel de la langue-mère reste dominant : les morphèmes, soudés au radical du verbe par la droite (comme dans les déclinaisons) en LPC, le restent en LPT. Le prétérit *cantauī/ cantauisti/ cantauit...* du LPC devient [**cantai/ cantasti/ cantawt...**] en LPT. Sous l'effet de la

pression expressive, correspondant en particulier au fort investissement psychique (et moral) qu'impose le christianisme sur le futur, le présent terrestre cédant la place devant l'omniprésence du futur céleste, la manière traditionnelle d'exprimer ce dernier est concurrencée par des locutions marquées : *uidebis* ("tu verras") / *debes uidere* ("tu dois voir") / *uideris* ("tu auras vu" / *habes uidere* / *uidere habes* ("tu as à voir"). Cette dernière tournure apparaît fréquemment chez un écrivain extrémiste du salut comme Tertullien au début du IIIe siècle (en Afrique). C'est le passé de notre futur "verras", qui, quelques siècles plus tard, évincera le futur traditionnel.

Il est impossible d'esquisser les innovations en syntaxe. Quelques exemples donneront une idée du travail en cours. Dans les comparatives, *ita...ut* ("de même que") est largement concurrencé par *sic... quomodo*, répandu dans l'Ancien Français *si...comme*. Les propositions à l'infinitif gagnent des emplois avec la multiplication des tournures à l'infinitif : *nescio quid facere* ("je ne sais que faire") ; *exit <per> pugnare* ("il sort <pour> combattre"). L'ordre des mots évolue, avec un énoncé qui fait une large place au sens descendant. En effet, le déterminé tend à précéder le déterminant au lieu de le suivre : *casa seruorum*, "la maison des esclaves" prend souvent la place de *seruorum casa*. Le vocabulaire se modifie également très profondément, sous une triple influence : changement des

institutions impériales (*comes* apparaît au sens de "comte") ; présence accrue des Francs (*hatina* "haine" concurrence *odium*) ; influence croissante du christianisme (*ecclesia* "église", *episcopus* "évêque", *missa* "messe"). Le bouillonnement de la parole latine déborde largement toute description même succincte.

**Document : exemple de LPT1 (*sermo humilis*) à l'usage de la prédication de masse.**

Extraits d'un sermon prononcé à Carthage vers  
400 par saint Augustin

*Peccatum enim impunitum esse non potest. Non uis ut ille puniat : puni tu. Nam peccatum impunitum reliqui non potest. Aut tu punis et liberat ille, aut tu dissimulas et punit ille. Nam unde est iustificatus publicanus magis quam ille pharisaeus, unde meruit parci sibi, nisi quia non pepercit sibi ? Oculos in terram deiciebat et cor sursum habebat, pectus tundeat et conscientiam curabat... Vide enim quam sis peruersus : Deus te fecit ad similitudinem suam et uis Deum adducere ad similitudinem tuam.*

[SERMON DOLBEAU 2]

“Un péché ne peut en effet pas être impuni. Tu ne veux pas que Lui te punisse : punis-toi toi. Car un péché ne peut pas être laissé impuni. Soit tu te punis toi et Lui te libère, soit tu le dissimules et Lui te punit. Car d'où le publicain a-t-il été plus justifié que le pharisien, d'où a-t-il mérité qu'on l'épargne, si ce n'est parce qu'il ne s'est pas épargné ? Il baissait les yeux vers le sol et il avait le coeur vers le haut, il frappait sa poitrine et il soignait sa conscience... Vois en effet combien tu es pervers : Dieu t'a fait à sa ressemblance et c'est toi qui veux conduire Dieu à ta ressemblance”.

### III - LATINOPHONIE MEROVINGIENNE

Du Ve au VIIIe siècle, la civilisation de l'Antiquité Tardive se métamorphose lentement en civilisation protomédiévale. Cette évolution varie en vitesse et en profondeur selon les régions. L'Espagne wisigothique reste très proche de l'Espagne impériale jusqu'au choc de 711 ; l'Italie, repassée dans la douleur sous la bannière impériale (d'Orient), demeure profondément romaine jusqu'au VIe siècle inclus. Le destin historique des Gaules se régionalise lui-même, l'ancienne *Gothia* au Sud et la nouvelle *Francia* au Nord (le nom apparaît dans la correspondance du pape Grégoire le Grand) suivant des destinées différenciées. C'est au VIIe siècle, puis au VIIIe que le centre de gravité économique des Gaules se déplace du Sud méditerranéen vers le Nord-Est germanique, et qu'en définitive il est licite de parler de très Haut Moyen Age. Nouvelle civilisation, nouvelle langue ?

Les données externes de l'évolution langagière présentent en effet des différences significatives avec celles qui caractérisaient les IIIe-Ve siècles. Sans en faire un tableau complet, mettons en exergue : 1) La disparition des lignes de force centripètes qu'entretenaient les institutions impériales et qui permettaient à l'Occident d'être parcouru de courants unificateurs. Ceux-ci ne s'effacent pas mais s'affaiblissent ; 2) L'appauvrissement corrélatif du système d'éducation et

l'abaissement net du niveau culturel général ; 3) L'affaiblissement de l'unité ecclésiastique, du fait que les lieux d'autorité (évêchés, conciles, synodes) sont partagés entre des régions soumises à des autorités politiques qui n'ont plus le rayon d'action antérieur. Ces caractères sont accentués dans le cas de la Gaule mérovingienne, mais encore faut-il se livrer en ce qui la concerne à une nécessaire correction d'optique.

En effet, la très fâcheuse réputation dont ont été affublés les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles mérovingiens doit beaucoup aux erreurs de lecture du "prophète" talentueux qu'est Grégoire de Tours, au sens de la propagande de leurs successeurs carolingiens (qui durent justifier leur assaut contre le pouvoir légitime), et enfin au goût du XIX<sup>e</sup> siècle pour les grands paysages sauvages, outre Atlantique ou bien outre Temps (les barbares...). Sans retourner la description apocalyptique des "temps mérovingiens" en une vision artificiellement paradisiaque, l'historiographie moderne reconnaît le caractère novateur et créateur de la deuxième période franque.

Les royaumes mérovingiens ont connu une vie religieuse active associée à une extension continue du christianisme. Mais cette progression suit de nouvelles voies : l'érémisme et surtout le monachisme. Des centaines de monastères sont construits au VI<sup>e</sup> siècle, dont certains, prestigieux, sous l'autorité d'un saint immigré irlandais, Colomban. Le mouvement

continue au siècle suivant. Les "déserts" se peuplent d'ermites ou de micro-communautés qui maillent à leur tour les espaces vides. Le résultat culturel de ce mouvement est une dispersion limitée certes (la communauté de la foi peésERVE l'unité), mais forte (chaque lieu choisit son mode de vie chrétienne) des lignes directrices, d'autant plus que ces foyers neufs se font en marge des autorités ecclésiiales : les abbés fondateurs, les solitaires et les évêques ont des rapports parfois difficiles. Un polycentrage culturel et langagier s'affirme, qui s'équilibre entre l'unité apportée par la tradition latine de la Chrétienté d'Occident et le goût d'un dialogue direct avec Dieu. La parole cultivée perd donc en rayon d'action, gagne en autonomie locale, est libre de se rapprocher de l'évolution collective.

Précisément, un nouveau genre littéraire émerge, qui est porteur lui-même de facteurs contradictoires, la Vie de Saint. Inventée sous sa forme latine dans les années 400 en Gaule avec la *Vita Martini* ("Vie de saint Martin"), l'apôtre des Gaules, ce type de récit connaît un succès foudroyant, dans la mesure où la sainteté se localise. Les saints et les Vies de saints se multiplient en Gaule : le genre impose une unité ; la localisation requiert la diversité. Rome s'éloigne de plus en plus en tant qu'épicentre langagier. A ces modifications tant cultuelles que culturelles s'ajoute le phénomène si important de la rétraction des échanges économiques. L'horizon économique



moyen diminue considérablement du Ve au VIIe siècle : on pourrait découper l'espace gaulois en un puzzle de pièces d'une cinquantaine à une centaine de kilomètres de diamètre, autre facteur important de rétraction des échanges langagiers "horizontaux".

Sans rendre compte de la nature des transformations que suit le latin parlé tardif, cette évolution du cadre institutionnel, religieux, culturel, économique favorise la mise en place des nouvelles formes. En effet, la pression centralisatrice de Rome ayant disparu, l'autonomie des régions croissant, la parole collective peut obéir plus librement à sa propre logique : se distancer dans le temps par rapport à l'héritage latin (avance vers le protoroman) ; se distinguer dans l'espace par rapport aux entités humaines (renversement de la tendance du LPT1) en un partage notamment entre le Nord (protofrançais) et le Sud (protooccitan). Le changement langagier peut s'accélérer ; la genèse du français, préluée en LPT1, s'enclanche en latin parlé tardif mérovingien (LPT2), pour aboutir en un siècle à la mutation finale (650-750), qui s'achève dans le courant du VIIIe siècle. La chronologie de ce passage, *a priori* obscure, ne se laisse établir qu'en en prenant comme critère la continuité communicationnelle entre générations : le latin est la langue de la communication générale au IIIe siècle ; quand cette fonction devient-elle si mal assurée qu'on peut affirmer qu'une crise est en cours ?

Cette interrogation relève en fait de la sociolinguistique rétrospective, nouvelle discipline qui a fait progresser la recherche de manière importante depuis les années 70. C'est sur elle que nous nous appuyons pour saisir le fil chronologique du changement.

La documentation abonde pour mener les enquêtes que requiert une histoire de la communication du III<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle. La question "à quelle époque a-t-on cessé de parler latin ?" a d'abord été précisée. "On" désigne en fait la communauté des locuteurs qui n'ont pas eu accès à une éducation même minimale, autrement dit les *illitterati*, des individus qui ne savent même pas lire et a fortiori écrire (*scire litteras*, "savoir les lettres"). Ces locuteurs ne disposent que de l'oralité spontanée, de leur langue maternelle, pour s'exprimer. De ce fait, ils ne disposent également que d'elle pour comprendre ce qui leur est dit. Cette considération a permis d'affiner la question en la complétant par celle-ci, qui en est le corollaire : "À quelle date a-t-on cessé de comprendre le latin ?". Cette interrogation revient à chercher à quelle date des locuteurs illettrés nés et ayant vécu sur des terres séculairement latinophones ne comprennent plus un lettré qui s'adresse à eux en leur parlant la langue traditionnelle de leur propre région. C'est ce que la sociolinguistique désigne par la "communication verticale". Dans l'histoire du latin, elle n'est pas née avec le III<sup>e</sup> siècle, mais est coexistente à

l'apparition de clivages sociaux, culturels et langagiers dans l'histoire de la cité romaine. Différences de culture, écarts de langue, niveaux de langage, etc...

La saisie de ces phénomènes langagiers requiert des enrichissements méthodologiques importants. Tout d'abord, il faut laisser place à des degrés dans la réception des messages : la communication ne se borne pas à une opposition binaire. Ensuite les destinataires des messages sont eux-mêmes engagés dans celle-ci par leur volonté de réceptivité. D'un autre côté, les émetteurs de ces messages sont plus ou moins décidés à se plier aux exigences que requiert le succès de leur entreprise ; ils peuvent esquiver les problèmes, voire ne pas en percevoir vraiment tous les enjeux. Ces précautions prises, l'évolution de la communication verticale en Occident Latin peut être décrite grâce à deux séries principales d'activités orales. La première est la prédication : répétitivement, les évêques et les prêtres doivent s'adresser directement à leurs fidèles à l'occasion de la messe, notamment au moment du sermon, qui consiste presque toujours en un commentaire d'un passage de la Bible, mais qui déborde souvent vers des considérations ponctuelles, locales, morales... Les fidèles sont pris à parti dans leur conduite, leur pensée, leurs refus, leurs inquiétudes, leurs espérances. La seconde est la lecture à haute voix des Vies de saints qui se généralise en Gaule mérovingienne. Tant le sermon que la lecture sont des actes de

communication verticale reposant sur une oralité destinée à la collectivité des fidèles. L'un et l'autre doivent répondre à des critères langagiers précis : quand il s'agit d'instruire, de convaincre, d'effrayer ou d'émerveiller des *illitterati*, le niveau de langue employé doit être adapté à leurs capacités de compréhension. C'est ainsi qu'a émergé la catégorie du "latin élémentaire" correspondant aux registres les plus modestes de la latinité, qui de ce fait reçoivent le nom évocateur de "*sermo rusticus*" ("style d'illettré"). Les textes sont lus à haute voix avec une prononciation naturelle (sans apprêts ni distinction excessives). Cette dernière change considérablement en fonction de l'évolution phonétique de la langue quotidienne (et se régionalise fortement à partir du VIII<sup>e</sup> siècle).

Ce latin destiné à l'usage de la communication générale est parfois très modifié par rapport à l'ancienne latinité. Mais jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle, tous les indices concordent pour indiquer que la communication verticale continue de fonctionner : la latinophonie ne disparaît pas avant l'avènement des Carolingiens. En revanche, à partir de la seconde moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, son fonctionnement devient de plus en plus problématique. En d'autres termes, le seuil critique en dessous duquel la transmission de l'enseignement chrétien ne se fait plus de manière satisfaisante est franchi pendant cette période, du moins en Gaule du Nord. Il s'ensuit une période de flottements qui culmine avec la crise du début

du IXe siècle où se dessine un partage entre l'oralité spontanée d'un côté (*romana lingua rustica*, "le latin des illettrés") et l'oralité artificielle de l'autre (*romana lingua emendata*, "le latin des grammairiens"). On peut donc considérer que c'est pendant la période 750-850 que le latin tardif lu ou parlé sous une forme élémentaire a cessé d'être compris suffisamment par ceux qui ne l'apprenaient pas spécialement. C'est alors que le latin est devenu une langue morte.

Si les locuteurs illettrés ne comprennent plus ce latin, c'est que leur langue maternelle est devenue trop différente de lui pour qu'ils puissent le faire sans un effort excessif, voire sans un apprentissage particulier. On peut donc considérer qu'ils parlent une forme extrêmement archaïque du français, le protofrançais. Cette métamorphose pourrait-elle être plus ancienne que nous venons de la dire ? On sait que les linguistes distinguent entre les compétences actives et les compétences passives des locuteurs : tout sujet est capable de comprendre plus d'énoncés qu'il n'en émet, plus de formes qu'il n'en emploie. Les études sur le français parlé contemporain le confirment cette réalité. La situation aurait-elle pu être la même dès le VIe siècle ? Des locuteurs déjà romanophones auraient compris passivement des énoncés latinophones. Mais ce raisonnement est invalidé par une analogie trompeuse parce que l'opposition compétence passive/ compétence active n'est pertinente qu'à l'intérieur d'un même diasystème langagier :

les locuteurs d'aujourd'hui sont francophones, même si cela peut être à des niveaux culturels très différenciés. En réalité si les illettrés du très haut Moyen Age continuent de comprendre le latin parlé tardif, c'est parce que leur propre parole n'a pas encore achevé sa métamorphose du diasystème initial au diasystème final. Au VIe et au VIIe siècle, voire au début du VIIIe, la parole collective ne se laisse décrire que comme un monolinguisme complexe appartenant à l'extrême fin de la latinophonie. C'est au VIIIe siècle que les compromis entre la langue écrite traditionnelle (même très adaptée) et la langue parlée moderne (même encore très proche de la langue source) deviennent trop difficiles à tenir, parce que l'écart est devenu infranchissable. La Gaule entre désormais en une période qui est proprement diglossique. C'est dans ce cadre sociolinguistique que le plus ancien français prend sa place dans l'histoire.

**Document : échantillon de latin mérovingien (*sermo rusticus*) destiné à la communication générale**

Extrait de la Vie de saint Riquier destinée aux lectures publiques (fin VIIe/ début VIIIe s).

Le saint bâtit un ermitage dans les marais de la Somme:

*Querebant in prope in ipso pago Pontiuo in Crisciense*

*foreste, ubi construxerunt tegurium uile satis et paruo nec de ligno cooperto, nisi de rauso exiguo, ubi aquam inuenerunt prope de loco...*

"Ils cherchaient auprès, dans le pays même du Ponthieu dans la forêt de Crécy où ils construisirent une cabane assez vile et petite et couverte non pas de bois mais seulement de minces roseaux et où ils trouvèrent de l'eau auprès du lieu..."

Sigobard, le disciple de Riquier, se voit un jour en songe auprès du saint après le décès de celui-ci. Riquier lui montre sa demeure céleste et commente en ces termes : "*Frater Sigobarde, mala mansione habuimus de fumo ; uel in ista modo domo non nos nocet fumus. Ecce! Qui habuit pro Deo obscuritatem, praeparauit illi Deus claritatem et pro fumosa mansione clarissima retributione*".

"Frère Sigobard, nous avons eu une méchante maison de boue ; mais dans cette demeure-ci la boue ne nous nuit pas. Voilà ! Celui qui a eu l'obscurité au service de Dieu, Dieu lui a préparé la clarté et à la place d'une maison de boue une rétribution éclatante". [MGH, SRM, t. 7, p. 444-453)

## IV - ROMANOPHONIE CAROLINGIENNE

Décrire le changement lui-même doit être fait à la lumière des repères chronologiques tracés par la sociolinguistique rétrospective. L'essentiel des transformations prend place entre le début de l'époque mérovingienne et le début de l'époque carolingienne. Tout le procès obéit à quatre principes : 1) Evolution globale collective avec des différences secondaires selon les contextes ; 2) Coexistence prolongée des anciens et des nouveaux éléments, avant que, lorsque cela doit avoir lieu, les anciens ne soient abandonnés par les locuteurs ; 3) Conséquemment, la parole latine en voie de disparition et la parole française en voie d'apparition sont placées non pas en successivité mais en coïncidence (elles sont entorsadées l'une à l'autre pendant la période de transition) ; 4) Cristallisation du diasystème émergeant en un laps de temps relativement bref au terme d'une évolution en accélération constante (naissance du protofrançais).

Du VIIe au VIIIe siècle, la prononciation du latin change de nouveau dans des conditions qui commencent à donner à la parole des locuteurs du Nord une couleur vraiment différente de celle des locuteurs du Sud. Les anciens **o** et **e** longs du LPC, devenus des **e** et des **o** fermés en LPT1 sont réalisés à leur tour, dans certaines conditions contextuelles comme des diphthongues (**ei** et **ou**) : LPC *te**e**la* ("toile") > LPT1 [ *te**e**la* ] >



LPT2 mérovingien [ **teila** ] ; LPC *florem* ("fleur") > LPT1 [ **flore** ] > LPT2 mérovingien [ **floure** ]. Il en va de même pour **a** qui passe à **e** après une étape **ae** : LPT1 [ parabol**are** ] > LPT2 mérovingien [ parl**ere** ] ("parler"). Ces changements peuvent être interprétés comme des phénomènes de dégradation mécanique de la parole (usure du temps, relâchement culturel...) ; mais ils sont aussi bien justifiables d'un point de vue dynamique qui verra en eux la manifestation de la logique suivant laquelle les locuteurs poursuivent la reconstruction du système vocalique, sans doute sous l'influence du superstrat franc qui a surrenforcé l'accent tonique. Dans le Sud, où les évolutions de ce type sont absentes, la parole devient la langue d'oc ; la "toile" s'y dit toujours [ **tela** ], la "fleur" [ **flore** ], "parler" [ parl**are** ].

Deux transformations importantes touchent les consonnes. Dans certaines conditions articulatoires, **k** et **g** précédant la voyelle **a** sont réalisés d'une manière particulière en **tsa** et **dza**. L'ancien *cantare* devient en LPT2 mérovingien [ **tsantere** ] ("chanter") ; *gallina* [ **dzalina** ] ("poule"). Toutes ces modifications articulatoires ne rendent pas la forme écrite traditionnelle latine inadaptées, pas plus que l'évolution du français moderne ne rend périmée son orthographe, qui est pourtant très loin de la prononciation réelle. Dans le Sud, où ces transformations consonantiques n'ont pas lieu (on est loin des Francs...), l'écart graphie/ phonie est moindre. D'autre

part, la mélodie générale de la langue demeure stable parce que tous les mots de plus de deux syllabes demeurent paroxytons.

En revanche, la situation change nettement au VIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les voyelles atones en syllabe finale sont désarticulées au masculin. L'effet de ce changement est de transformer un grand nombre de mots paroxytons (rythme latin) en mots oxytons (rythme français). C'est le cas, par exemple de tous les participes passés au masculin, au nominatif, à l'accusatif ou à un cas oblique autre que le génitif pluriel : *ornatus* devient [ ornets ] ; *ornatum* [ orneth ] ; *ornato/ i* [ orneth ], etc... A ce moment, la parole considérée sous son aspect articulatoire franchit un bourrelet d'isoglosses diachronique et devient protofrançaise.

Les changements interviennent dans les autres secteurs de la langue parfois plus tôt que cette mutation du rythme, parfois plus tard.

\* VIII<sup>e</sup> siècle : les pronoms-adjectifs démonstratifs, refaits en LPT à partir d'éléments recombinaison du LPT [ **ecce + ille** et **ecce + iste** ] prennent leur forme médiévale, *cil/ cist* (FPM, *celui/ cet*).

\* VIII<sup>e</sup> s. : La déclinaison mérovingienne à trois cas, [ Nominatif // Génitif - Datif // Ablatif - Accusatif ] se

réduit à deux [ Cas Sujet // Cas - Régime ].

\* VIIe / IXe s. : Le passé analytique (passé composé *chantet*) est créé pour compléter le passé synthétique (passé simple *chantat*).

\* VIIe / IXe s. : Elaboration d'un nouveau futur en - **r** - (*chanterai*), après une longue période de concurrence en LPT2 avec le futur II (*canta<ue>ro* qui avait lui-même éliminé le futur I du LPC (*cantabo*).

\* VIIIe s. : Aux temps de l'*imperfectum* (présent, futur, imparfait), la voix passive, qui était exprimée au moyen de formes synthétiques l'est désormais au moyen de formes analytiques ("Il est chanté", *cantatur* en LPC-LPT1/ LPT2 est remplacé partout par *cantatus est* [ *tsantets est* ].

\* VIIe / IXe s. : La notion d'irréel s'exprime de plus en plus en LPT2 par le subjonctif plus que parfait (*canta<ui>sset*) qui passe directement en PF (*chantasset*). Parallèlement, à la suite de processus complexes d'énonciation est inventé un imparfait du futur (*cantare habebat*), qui se développe en même temps que le nouveau présent du futur (*cantare habet*). Il aboutit à la grammaticalisation d'une forme neuve, sans équivalent dans le latin, le "conditionnel" (*chantereie*).

De nombreux autres traits définitoires du protofrançais émergent également au VIII<sup>e</sup> siècle. L'organisation de l'énoncé dans son déroulement syntaxique finit par être remanié d'une manière conforme au critère de l'opposition entre zones toniques et zones atones : à *me* (pronom) atone répond *mei* tonique ; à *ta* (possessif) atone, *teie* tonique, etc... L'ordre des mots lui-même s'en trouve influencé jusqu'à secréter la règle célèbre de l'inversion automatique du sujet dans un énoncé qui s'ouvre sur un bloc tonique (*Jamais n'ert jorn de tei n'aie dulur*, "Jamais il n'y aura un jour où je n'endure de souffrance à ton sujet" - ROLAND, 2901). Cette évolution, caractéristique de la langue d'oïl par rapport aux autres langues romanes, doit sans doute beaucoup au superstrat/adstrat germanique (accent tonique très fort et règle syntaxique identique). Son aboutissement aux VIII<sup>e</sup> / IX<sup>e</sup> siècles pourvoit la nouvelle parole d'un des éléments énonciatifs typiques du style épique en gestation.

Comprendre la nature de cette (r)évolution n'est évidemment pas facile pour les intellectuels carolingiens. Dans la mouvance culturelle et langagière mérovingienne, la parole des illettrés et la parole des lettrés ne se distinguent que partiellement. Cette distinction s'accroît progressivement à l'occasion des réformes successives lancées par les Carolingiens : amélioration de l'orthographe de la chancellerie

après 750 ; recherche d'une correction générale de la langue écrite après 770 ; efforts vers une restandardisation de la langue parlée après 790.

En principe, les lettrés devraient se rendre compte que leur langue remise aux normes (plus ou moins adroitement) et la langue relâchée (plus ou moins largement) ne sont plus un bien commun. Mais de puissants obstacles empêchent cette prise de conscience. Les intellectuels sont énergiquement engagés dans le retour politique à l'idéal impérial romain : ils croient à la reviviscence de l'Antiquité Tardive. C'est même cette conviction qui explique leur foi en une latinophonie éternelle. Elle se trouve paradoxalement renforcée par l'élévation de leurs propres connaissances sur l'histoire du latin. La fréquentation des grammairiens des IVe-VIe siècles leur a appris que la latinité a de tous temps été variée, et l'accès à la langue littéraire réservé à une minorité de maîtres appuyés sur les doctrines savantes. En conséquence, ils savent que la parole du *vulgus*, que ce soit au temps de Cicéron ou de saint Augustin a toujours écorché les oreilles des lettrés distingués. Ils interprètent la situation mérovingienne à l'aune de ce savoir : à leurs yeux (ou plutôt à leurs oreilles), la parole quotidienne des siècles précédents a été victime d'une démission des élites (religieuses naturellement). En somme au VIIIe siècle, les lettrés en charge de la communication générale entendent (et parlent) les mots de tous

les jours sans pour autant comprendre que le temps de la romanophonie a commencé. Aussi le protofrançais ne reçoit-il pas à proprement parler de nom : il est entendu et jugé comme étant du très mauvais latin. Dans leur esprit, la coupure se fait entre d'un côté un latin parlé non réformé hérité de l'âge mérovingien et de l'autre un latin parlé remis aux normes promu par le progrès carolingien. Cette position a donc sa logique interne. Elle est ensuite soutenue par la réalité : le protofrançais émergent demeure en contact encore étroit avec le latin tardif s'étiolant.

Il se met en place ainsi une situation de type diglossique : l'unité de la romanité n'est pas encore vécue comme brisée, mais comme fortement distendue. En conséquence, la tension devenue forte entre la variété haute (*HL*) de la langue commune et la variété basse (*LL*) contraint les lettrés à l'instauration d'un nouveau type de compromis. Les prédicateurs sont invités à traduire (*transférer*) depuis le début du IX<sup>e</sup> siècle leur latin restauré (carolingien) en latin ruiné (mérovingien). Cette opération ne se fait encore qu'oralement à partir des textes copiés qui, eux, sont naturellement tous écrits suivant les principes de l'écriture latine (restaurée). Telle est la situation sociolinguistique en Gaule du Nord dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle.

## V - DE LA ROMANOPHONIE A LA LITTERATURE

En fait, elle aurait pu perdurer. Les détenteurs de l'accès à l'écriture n'ont aucun besoin de changer leurs pratiques séculaires. Passer à une écriture qui consacrerait l'originalité de la langue ordinaire par rapport à la langue traditionnelle demande un effort important, des capacités d'analyse linguistique considérables. En outre, elle suppose une acceptation d'humilité qui n'est pas vraiment dans la mentalité de spécialistes si fiers de leur savoir durement acquis pour justement écarter d'eux la *rusticitas* ("expression d'illettré"). Enfin, le passage à une *scripta* romane implique la perte d'un avantage capital, l'intercirculation des documents entre les différentes régions de l'Empire, et en particulier entre les régions romanophones et les régions germanophones. Que ferait un prédicateur bilingue (germanophone et latinophone) à Fulda d'un sermon copié en dialecte d'oïl ? Un problème analogue, quoique moins aigu, pourrait surgir entre les domaines romans de l'Empire.

C'est toutefois sans doute sous l'effet du multilinguisme de cet Empire que la langue parlée quotidienne finit par être pourvue d'une écriture qui consacre sa différence par rapport au latin. En effet, le problème du statut de la langue commune s'est posé d'emblée dans l'aire (vaste) dont les locuteurs parlent un des dialectes germaniques (en Angleterre,

Northumbrien, Mercien, West-saxon, Kentique) ; sur le continent, Saxon, Francique rhénan, Alémanique, Bavarois,... ). Considérées dans leur contexte sociolinguistique, elles répondent à quatre critères : 1) Elles sont la langue du peuple, comme l'indique le nom qui leur est appliqué, depuis la fin du VIIIe siècle, *theotisca lingua*. Le mot *theod* désignant en vieil anglais, comme en vieil allemand le peuple, les dialectes non latins sont globalement désignés comme "parlés par le peuple". 2) Elles ne connaissent pas en tant que telles de hiérarchisation culturelle, à la différence de la langue parlée par les "Romains" (*lingua romana*). 3) Elles sont parlées dans la partie orientale non seulement par la masse, mais aussi par les souverains et par l'élite : la langue du peuple est aussi la langue des Francs, maîtres de l'Occident. 4) Leur adoption comme langue de la prédication chrétienne est obligatoire, aucun compromis n'étant possible entre la langue de la Bible et la langue des destinataires germanophones. Ces caractères rendent compte de l'accès précoce des dialectes germaniques à l'écriture. De fait, l'histoire littéraire des oeuvres issues de la parole germanique commence avant celles engendrées par la parole romane. Mieux, il semble qu'elles leur ouvrent la voie. Charlemagne, lui même latinophone et germanophone, fait recueillir des chants épiques germaniques (*barbara et antiquissima carmina*), et tente de faire composer la première grammaire de l'allemand (sur le modèle de Donat). Raban Maur, élève d'Alcuin à Tours dans les dernières années du



VIII<sup>e</sup> siècle, devenu abbé de la très puissante abbaye carolingienne de Fulda, puis archevêque de Mayence, lance dans la première moitié du IX<sup>e</sup> siècle les bases d'une élévation au statut de langue littéraire de la langue du peuple. Une génération plus tard, son élève Otfrid de Wissembourg analyse les conditions de réalisation d'une langue littéraire germanique avant de donner une traduction en vers des Evangiles... L'Est germanique joue ainsi le rôle d'un défricheur idéologique dans la promotion du protofrançais au statut de langue anoblie par l'écriture.

Cette évolution implique que le rôle de catalyseur soit tenu par des centres culturels de haut niveau où travaillent des lettrés bi-culturés capables d'analyses complexes. Les fondateurs de la littérature germanique appartiennent tous à l'élite culturelle carolingienne. Il en sera de même pour les premiers monuments écrits dans une langue qui renonce clairement à poursuivre la tradition écrite latine. Dans cette perspective les fameux serments prêtés à Strasbourg en 842 tiennent une place particulière. Ces serments scellent une tentative d'alliance de deux des fils de Louis le Pieux, Louis le Germanique et Charles le Chauve, contre leur frère Lothaire. Leur transcription nous est parvenue : le texte, bref, est identique dans sa version germanique et "latine", Charles jurant en germanique (*theotisca lingua*), Louis en latin (*romana lingua*). Naturellement, les deux langues ont été croisées

puisque le serment est destiné à lier chaque frères par rapport aux troupes de l'autre. Celles-ci prêtent également serment, mais cette fois chacune directement dans sa langue maternelle (*propria lingua*).

Cependant, si le germanique se laisse aisément reconnaître, le latin surprend. Car sous ce nom, l'auteur désigne une transcription qui ne correspond plus aux structures du latin parlé tardif, mais à celles d'un protoroman mal localisé. Une étude des tournures employées a permis de montrer qu'il s'agit en fait de formules latines toutes faites héritées de la chancellerie mérovingienne, mais adaptées à un niveau de langue qui, échappé désormais au diasystème latin, présente toutes les caractéristiques d'un diasystème protoroman. Louis peut ainsi prononcer en le lisant à haute voix le document préparé par les notaires (rien ne dit qu'il sache parler le protofrançais) de manière à rendre intelligible aux troupes composites de son frère les phrases qui l'engagent. Cette situation revêt toutefois un caractère accidentel et ne révèle pas une véritable promotion du protofrançais. Il a fallu un concours exceptionnel de circonstances (justement communicationnelles) pour que la pratique diglossique ordinaire soit modifiée. Normalement, tant les formules latines que les homélies ou certaines Vies font l'objet d'une traduction purement orale établie sur le champ, conformément aux directives conciliaires de 813. Cette pratique est évidemment

confiée aux professionnels qui ont à charge de veiller à la transmission du message, mais aussi à la correction doctrinale de celui-ci. La cérémonie solennelle de Strasbourg a été préparée avec la collaboration de juristes qui ont établi le texte dans sa rigueur écrite avant d'en préparer la réalisation orale : ce sont leurs notes annexes qui ont été ainsi exceptionnellement préservées.

**Document : première tentative de scripta non latine**

Extrait des serments prononcés à Strasbourg en 842

*Si Lodhuuigs sagrament, que son fradre Karlo iurat, conservat, et Karlus meos sendra de suo part non los tanit, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Ludhwig nun li iu er.*

“Si Louis respecte le serment qu'il a prêté à son frère Charles et si Charles, mon seigneur, ne tient pas le sien de son côté, si moi je ne peux le dissuader de cela, si ni moi ni nul ne l'en peut dissuader, je ne lui serai jamais là en aide contre Louis”.

La promotion de l'ancien français au rang de langue écrite ne commence réellement qu'à la fin du IXe siècle, précisément dans une zone de contact étroit entre les langues et les cultures romane et germanique. C'est en effet au monastère de Saint-Amand (Nord), centre de copie important depuis Louis le Pieux, qu'apparaît le premier texte écrit délibérément en langue d'oïl avec un statut d'emblée littéraire. Or, cette création est associée à la rédaction d'un poème d'une cinquantaine de vers composé en francique (*theotisca lingua*) pour célébrer un événement contemporain, la victoire remportée par un souverain carolingien, Louis III, sur les Normands près d'Abbeville. Ce *Ludwigslied* ("Chant de Louis") est copié sur un manuscrit à la suite duquel est écrit de la même main un court poème (moins de 30 vers) consacré à la célébration de sainte Eulalie (*Cantilène de sainte Eulalie*), martyrisée à Mérida un demi-millénaire plus tôt et chantée au IVe siècle par le poète Prudence. L'apparition de cette sainte à cette date et si loin de ses terres d'origine a été expliquée par les historiens à la lumière d'échanges culturels divers avec l'Espagne mozarabe. Mais l'important est la coïncidence des deux créations.

Tout se passe en effet comme si le rédacteur (qui était peut-être aussi le compositeur) bilingue avait cherché à faire vivre dans la fête les deux versants de sa culture. La consécration triomphale de la parole germanique sur les lisières de la langue d'oïl a suscité le désir d'associer cette

dernière à la célébration, tout en l'installant dans le sentiment de sécurité que requerrait une telle hardiesse. On peut en tirer quelques conclusions quant au public que vise cette cantilène. Le *Ludwigslied*, lui, est destiné à être chanté d'abord en présence du vainqueur, sans doute ensuite au sein de l'aristocratie guerrière franque. La *Cantilène* en revanche n'appartient pas à la même mouvance culturelle. Les moines disposent de différentes versions latines copiées et remaniées du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècles, qu'ils chantent en particulier à l'occasion de l'anniversaire de la "naissance" de la sainte. En principe, la transposition en langue vernaculaire "latine" ne leur est ni nécessaire, ni licite. Mais la fête guerrière a suscité une fête langagière : le monastère s'offre le plaisir d'un chant religieux dans le sillage du chant guerrier. C'est donc selon toute vraisemblance à son intention qu'est accompli ce geste créateur. Il n'est pas impossible en outre que les fidèles du commun aient profité de l'aubaine, malgré le caractère de cette oeuvre, qui quoiqu'écrite en *langue du peuple* (là, un dialecte wallon) demeure savant. Ainsi vers 900 la situation de diglossie pourrait-elle évoluer vers une situation de bilinguisme.

**Document : première oeuvre littéraire en langue  
d'oïl destinée à des clercs.**

Extrait de la *Cantilène de sainte Eulalie*

*Ele non eskoltet les mals conselliers  
 Qu'elle Deo raneiet, chi maent sus en ciel,  
 Ne por or ned argent ne paramenz  
 Por manatce regiel ne preiement ;  
 Niule cose non la pouret omque pleier,  
 La polle sempre non amast lo Deo menestier.*

“Elle n'écouta pas les conseillers pervers lui enjoignant de renier Dieu qui demeure là-haut au ciel, ni en échange d'or ou d'argent ou de beaux vêtements, ni face aux menaces ou aux prières du roi ; absolument rien n'aurait jamais pu la faire plier, ni faire que la jeune fille n'aimât pas pour toujours le service de Dieu”.

En fait, à partir de la fin du IXe siècle, l'Occident change une nouvelle fois de civilisation au moment où s'engage la mutation féodale, ou plus exactement au moment où le centralisme carolingien se dissout tandis que s'affirment des structures de pouvoir résolument centrifuges, avec l'installation d'un irrédentisme féodal qui rompt avec la tradition “romaine” (latin, centralisation, droit écrit...). Epoque de bouleversements, époque d'émergences. Langagière d'abord : l'ancien Empire est définitivement divisé en deux espaces dont le principal critère de partage est la langue,

romane à l'ouest du Rhin, germanique à l'Est. Cela implique que l'ancien espace latinophone s'érige comme une entité distincte du nouvel espace germanophone. A partir du milieu du Xe siècle, ce dernier est consacré sous l'appellation significative de *Saint Empire romain germanique*. A l'Ouest, il n'a pas été possible de reconstruire son équivalent, mais la voie est ouverte à la cristallisation d'une identité "nationale" non germanique, romane. Or, le fait d'honorer par une *scripta* la parole du peuple (non grammaticalisée) a accru la distance entre la vieille langue latine et la nouvelle langue française, non pas dans sa réalité langagière, mais dans sa saisie sociolinguistique. Traduire du latin carolingien dans le latin mérovingien à l'occasion d'actes purement oraux avait maintenu une certaine continuité entre l'écriture antique et la parole moderne. Ecrire cette dernière a accéléré la rupture. Plus exactement, c'est l'élaboration - difficile - d'une graphie détachée du latin qui conduit les lettrés à percevoir (et à exagérer réflexe de distanciation ?) l'ampleur de la différence. A ce phénomène intraculturel s'ajoute le facteur extraculturel de l'auto-représentation ethnique (Français/Allemand). Enfin, à l'intérieur même du monde romanophone se dessine une ligne de partage neuve qui favorise la genèse définitive des littératures d'oïl et d'oc.

En effet au "temps des principautés", de la multiplication des seigneuries, du développement des guerres féodales, de

l'apparition d'une nouvelle classe de guerriers professionnels, les chevaliers (*milites*), le monopole culturel et idéologique de l'Eglise est sérieusement battu en brèche. Les nouveaux puissants, maîtres de leur identité sociale et économique, sont à la recherche de leur propre culture. Ils occupent une place particulière : au contact de lambeaux de l'institution étatique, mais en marge d'elle ; au contact de l'institution ecclésiastique (ils sont chrétiens), mais en rupture avec son emprise universelle ; en conflit avec les groupes sociaux larges (ce sont souvent des prédateurs), mais désireux de se tendre à eux-mêmes un miroir qui leur convienne. Se démarquer du latin (langue de prestige réservée à l'Etat et à l'Eglise) ; se distinguer de la morale chrétienne ; se justifier dans l'ordre historique : la place est faite dans les mentalités seigneuriales pour que la "langue du peuple" soit promue au rang de langue de prestige.

Paradoxalement les premiers signes de cette promotion viennent d'une réaction ecclésiastique. En effet, dans le courant du Xe siècle est composée une *Vie de saint Léger* (évêque d'Autun dans la deuxième moitié du VIIe siècle) sous la forme neuve d'un poème réparti en strophes écrites directement en langue romane. Cette Vie reprend et remanie la *Vita mérovingienne* (donc latine) composée à la fin du VIIe siècle aussitôt après l'assassinat de l'évêque. Elle hisse d'emblée la langue commune au rang de langue d'autant plus littéraire que



son style en est élevé : l'Eglise s'adresse à l'élite indisciplinée des laïcs non latinophones qu'elle cherche à la fois à séduire en "baptisant" sa propre langue maternelle et à convaincre en réaffirmant la suprématie de ses propres figures emblématiques. Le but final est peut-être d'accompagner les premiers efforts en faveur de règles minimales de bonne conduite ("paix de Dieu"), surtout à l'égard de ses bâtiments et de ses serviteurs. Il semble que cette irruption littéraire hors de l'espace strictement ecclésial ait fait suite à une séquence complexe d'élaborations. La langue dans laquelle nous est parvenu ce monument est énigmatique : certains traits (les rimes) l'apparentent à la langue d'oïl ; d'autres, comme la morphologie verbale dès que le texte échappe à la cette contrainte, sont de pure langue d'oc. On a évoqué l'hypothèse d'une rédaction en une langue de l'extrême sud du domaine d'oïl (Bourgogne/ Bourbonnais), au contact donc des parlers d'oc de l'extrême Nord pour rendre compte de cette bizarrerie. Mais les formes d'oc ne sont pas des formes "limites" ; et pourquoi cette répartition ? On aurait aussi bien, à ce compte, attendu une alternance oc/ oïl même dans les rimes.

En fait, il s'agit d'une composition initiale en langue d'oc ou en langue d'oïl, qui a été ensuite importée à l'usage d'auditeurs de l'autre langue. Etant donné que la marque dialectale essentielle est placée à la rime, on peut en conclure que c'est un poème de langue d'oc qui a été ensuite

adapté pour l'audition par un public de langue d'oïl. L'Eglise s'est d'abord adressée aux féodaux occitanophones ; puis le poème a été adapté à l'intention de leurs confrères francophones, la fluidité interdialectale propre au Moyen Age autorisant une certaine latitude dans l'emploi des formes. A ce compte, la promotion de la "langue du peuple" au rang de "langue des seigneurs", se serait faite simultanément pour les deux langues issues du latin tardif parlé en Gaule.

**Document : premier texte littéraire d'oïl (ou d'oc ?)  
destiné à l'aristocratie féodale.**

Extrait du poème *Saint Léger* (Xe s.)

*Domine deus devemps lauder  
et a sos sancz honor porter.  
In su'amor cantomps dels sanz,  
quae por lui augrent granz aans.  
Et or es temps et si est biens  
Quae nos cantumps de sant Legier*

"Nous devons louer notre Seigneur Dieu et honorer ses saints. C'est par amour pour Lui que nous chantons le chant des saints qui subirent pour lui de grandes épreuves. A présent il est temps et il est bon que nous engagions le chant de saint Léger".

Le passage au bilinguisme, en cours au Xe siècle, s'accélère au Nord comme au Sud. Le foyer créateur principal se situe initialement dans l'aire Poitou (partie d'oc) / Limousin (entièrement d'oc), sans doute sous l'effet conjoint d'une montée en puissance du lignage des ducs d'Aquitaine et du rayonnement de centres de culture et de création artistique comme l'abbaye saint Martial de Limoges. Car le Xe siècle n'a pas éteint la créativité religieuse : tropes, séquences, hymnes associées à une école de musique prestigieuse enrichissent le rayonnement ecclésial de la région. La quête d'identité des nouveaux seigneurs, et sans doute aussi l'émergence d'un nouvel art de vivre dans le Sud (contacts avec l'Espagne mozarabe) ouvrent la voie à la mise en place d'une littérature véritablement laïque qui entre en rivalité et traite d'égal à égal avec la littérature religieuse. Guillaume IX porte d'emblée à sa perfection la langue d'oc littéraire en affirmant définitivement trois traits neufs : 1) L'installation d'une écriture qui confère entièrement à cette langue son autonomie par rapport au latin, en l'ouvrant sans hésiter à l'interdialectalité ; 2) La création d'une forme littéraire ultra-savante qui arrache la langue à son caractère "vulgaire" pour en faire l'égale des créations ecclésiales (en fait cette langue est souvent plus recherchée que le latin des hymnes chrétiennes) ; 3) L'invention d'une thématique, notamment érotique, qui prend le contre-pied des vertus célestes. Ainsi

la première *Canso* du duc Guillaume est-elle aussi un défi aux créations religieuses comme la *Canso de santa Fe* (*Chanson de sainte Foy*, en occitan) qui tentent de maintenir le monopole langagier entre les mains de l'Eglise. Cette relation ambivalente entre la création occitane et la tradition religieuse (se poser en s'opposant) reflète aussi le long et complexe dialogue entre les puissants et la religion ; cent ans plus tôt, c'est un ancêtre en ligne directe de Guillaume IX qui fondait Cluny.

L'émergence littéraire de l'ancien français suit des chemins analogues. La langue d'oïl est née au VIII<sup>e</sup> siècle dans le Nord de la France, précisément sur une aire imprégnée de la présence franque : une longue sédimentation guerrière y a traversé les siècles, depuis les Francs mérovingiens, catholiques, unificateurs de la Gaule contre les Goths ariens, jusqu'aux Francs carolingiens conquérants de l'Europe germanique au profit du christianisme, et défenseurs de ce dernier face à l'expansion de l'islam dans le Sud. Cette position historique prestigieuse a été régulièrement récupérée par la culture ecclésiastique : toute la littérature demeure latine et religieuse. La guerre et la violence laïques ne trouvent pas leur place comme valeurs autonomes à l'usage de l'aristocratie laïque : il y a un manque, mais la place est sans cesse occupée. La déchirure du tissu institutionnel à l'occasion de la mutation féodale la libère : la violence privée a pris

souvent la place de la violence publique. Les seigneurs, dont le niveau de vie et la puissance s'élèvent ne se reconnaissent plus dans le miroir soigneusement cadré que leur tend l'institution ecclésiastique. Ils veulent traiter d'égal à égal avec le passé : la solution nécessaire est de s'y inscrire en force. C'est ainsi que les chevaliers naissent à et dans la littérature : leur Geste est chargée de masquer leurs gestes et d'exalter leur présence sur la scène historique. Le Nord guerrier retrouve ainsi le genre épique ; les cycles des chansons de geste (à nouveau la *Chanson*) consacrent la langue française comme langue littéraire autonome. Le bilinguisme commence ainsi dans le Nord au XI<sup>e</sup> siècle.

## DU LATIN A LA LANGUE D'OÏL : CHRONOLOGIE

1) - IIe s. à + IIe s. : *Latinophonie 1*

Conquête de la Gaule et latinisation complète à partir du Latin Parlé d'époque Classique (LPC) sous forme diversifiée et dialectalisée.

2) + IIIe s. à + Ve s. : *Latinophonie 2*

Unification de la latinophonie sous l'effet de la diffusion du christianisme dans le cadre de l'Empire. Existence d'un **monolinguisme complexe** latinophone, le Latin Parlé Tardif de phase 1 (LPT1) dans lequel s'accomplit une première série de transformations qui modifient le diasystème du LPC.

3) + VIe à + VIIe s. : *Latinophonie 3*

La situation de **monolinguisme** complexe demeure à l'époque mérovingienne. Mais le diasystème du Latin Parlé se modifie de nouveau ; la langue parvient à un nouveau stade, le Latin Parlé Tardif de phase 2, autrement dit mérovingien (dans le Sud, on parle de LPT2 gothique). A la fin de la période (seconde moitié du VIIe s. / première, moitié du VIIIe), l'évolution s'accélère.

#### 4) VIIIe siècle : Protofrançais

(Ancien Français 1)

La parole collective sort du diasystème latin et s'organise dans le Nord en un diasystème différent, l'ancien français archaïque ou protofrançais. La communication verticale latin tardif/ auditeurs illettrés se brouille. A la fin du VIIIe siècle, le monolinguisme complexe mérovingien (latin / latin) a cédé la place à la diglossie carolingienne (latin / protofrançais).

#### 5 ) IXe / XIe siècles : Ancien français classique

(Ancien Français 2)

Premiers essais d'écriture "orale" (*scripta*) .  
 Identification progressive de la nouvelle "langue du peuple". Apparition des premiers monuments littéraires en langue d'oïl et en langue d'oc. Promotion de l'ancienne "langue du peuple" au rang de langue de l'élite féodale laïque et passage de la diglossie carolingienne (latin / "langue du peuple") au bilinguisme médiéval (latin / langue lyrique d'oc ; latin / langue épique d'oïl).

**Note** : Dans la logique de cette périodisation et de cette terminologie, l'AFC (AF 2) s'achève au

XIIIe siècle et se transforme en Ancien Français Tardif (XIVe / XVe s., AFT, AF 3), qui est déjà très proche de la première phase du Français Moderne (FM1)

Fornex 31 12 1997

Explicit feliciter



## ABREVIATIONS

*HL* : *High Level*

*LL* : *Low Level*

LPC : Latin parlé classique

LPT : Latin parlé tardif

LPT1 : LPT de phase 1, IIIe-Ve siècle (LPT "impérial")

LPT2 : LPT de phase 2, VIe-VIIe s. (LPT "mérovingien" en Gaule ; "gothique" en Espagne ; "lombard" en Italie).

PF : Protofrançais (VIIIe s.)

AF : Ancien Français

AFC : Ancien Français Classique (IXe-XIIIe s.)

AFT : Ancien Français Tardif (XIVe-XVe s.)

FPM : Français Parlé Moderne (XVIe-XIXe s.)

FPC : Français Parlé Contemporain

## BIBLIOGRAPHIE (LIMITEE)

- ANDRIEUX N., BAUMGARTNER E., *Systèmes morphologiques de l'ancien français*, Bordeaux, 1983.
- D'ARCO SILVIO AVALLE, *Protostoria delle lingue romanze*, Turin, 1965.
- BANNIARD M., *Le haut Moyen Age Occidental (3)*, Paris, 1991.
- , *Genèse culturelle de l'Europe (Ve-VIIIe siècle)*, Paris, 1989.
- , **Viva voce**, *communication écrite et communication orale du IVe au IXe siècle en Occident latin*, Paris, 1992.
- , *Latin et communication orale en Gaule : le témoignage de la Vita Elegii*, in *L'Europe au VIIe siècle : changement et continuité*, J. FONTAINE, J. HILLGARTH éd., Londres, 1992, p. 58-86.
- , *Seuils et frontières langagiers dans la Francia romane du VIIIe siècle*, in *Karl Martel in seiner Zeit*, hrsg von J. JARNUT, *Beihefte der Francia*, t. 37, 1994, p. 171-190.
- , *Latin tardif et français pré-littéraire : observations de méthode et de chronologie*, in BSL (Bulletin de la Soc. de Ling. de Paris), t. 88, 1993, p. 139-162.
- , *Du latin aux langues romanes*, Paris, 1997.
- BEC P., *Manuel pratique de philologie romane*, t. 1, Paris, 1970 et t. 2, Paris, 1971.
- BOURCIEZ E., *Eléments de linguistique romane (4e éd.)*, Paris, 1946.

- BROWN P., *The Making of Late Antiquity*, Berkeley, 1978.
- BRUNHÖLZL F., *Histoire de la littérature latine du Moyen Age*, t. 1, *L'époque mérovingienne*, Paris, 1990, t. 2, *L'époque carolingienne*, Paris, 1991.
- BRUNOT F., *Histoire de la langue française (2)*, t. 1, Paris, 1966.
- COSERIU E., *Sistema, norme y habla in Teoría del lenguaje y lingüística general*, Madrid, 1973, p. 11-113.
- , *Competencia lingüística, Elementos de la teoría del hablar*, Madrid, 1992.
- DELBOUILLE P., *Tradition latine et naissance des littératures romanes*, in *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters*, t. 1, Heidelberg, 1972, p. 3-56.
- , *La formation des langues littéraires et les premiers textes*, *ib.*, p. 560-584 et 604-622.
- FOUCHE P., *Phonétique historique du français*, t. 2, *Les voyelles*, Paris, 1958 ; t. 3, *Les consonnes*, Paris, 1961.
- , *Morphologie historique du français, Le verbe*, Paris, 1967.
- Die Franken Wegbereiter Europas, Katalog-Handbuch in zwei Teilen*, Reiss-Museum Mannheim, Mayence, 1996
- HAUDRICOURT A., JUILLAND A. : *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, La Haye, 1949 (2, 1970).
- HERMAN J., *El latín vulgar*, Barcelone, 1997.
- , *Du latin aux langues romanes*, Tübingen, 1990.
- , WÜEST J., *La fragmentation linguistique de la Romania*,

*Actes du XXe Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, t. 2, Tubingen, 1993, p. 335-698.

HOLTZ L., *Donat et la tradition de l'enseignement de l'art grammatical. Etude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IVe-IXe siècle) et édition critique*, Paris, 1981.

JAKOBSON R., *Principes de phonologie historique*, in TROUBETZKOY N.S., *Principes de phonologie*, Paris, 1986.

KONTZI R., *Die Entstehung der romanischen Sprachen*, Darmstadt, 1980.

LAMBERT P.Y., *La langue gauloise*, Paris, 1994.

LENTNER L., *Volkssprache und Sakralsprache. Geschichte einer Lebensfrage bis zum Ende des Konzils von Trient*, Vienne, 1963.

LÖFSTEDT E., *Late Latin*, Oslo, 1959.

LÜDTKE H., *Auf dem Weg zu einer Theorie des Sprachwandels*, in LÜDTKE H. (éd.), *Kommunikationstheoretische Grundlagen des Sprachwandels*, Berlin, 1980.

MARCHELLO-NIZIA, *L'évolution du français, Ordre des mots, démonstratifs, accent tonique*, Paris, 1995.

MARTINET A., *Economie des changements phonétiques. traité de phonologie diachronique*, Berne, 1956.

MENARD Ph., *Syntaxe de l'ancien français (3)*, Bordeaux, 1988.

MEYER-LÜBKE M., *Grammaire des langues romanes*, 4 vol., Paris, 1890-1902.

MOSSE F., *Manuel de l'allemand du Moyen Age*, Paris, 1941.

--- , *Manuel de l'anglais du Moyen Age*, t. 1, *Vieil anglais*, Paris, 1945.

- MURPHY J., *Rhetoric in the Middle Ages: a History of Rhetorical Theory from saint Augustine to the Renaissance*, Berkeley, 1974.
- NORBERG DAG, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins*, Upsal, 1943.
- , *Manuel pratique de latin médiéval*, Paris, 1968.
- POPE M.K., *From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman*, Manchester, 1934
- REICHENKRON G., *Historische Latein-Altromanische Grammatik, I Teil: Das sogenannte Vulgärlatein und das Wesen der Romanisierung*, Wiesbaden, 1965.
- RENZI L., *Nuova introduzione alla filologia romanza*, Bologne, 1985.
- RICHE P., *Education et culture en Occident barbare, VIe-VIIIe siècle (3)*, Paris (Seuil), 1973.
- M. SELIG, B. FRANK, J. HARTMANN (éd.), *Le passage à l'écrit des langues romanes*, in *Scriptoralia*, t. 46, Tubingen, 1993.
- SOT M., GUERREAU-JALABERT A., *Histoire culturelle de la France*, t. 1, *Le Moyen Age*, Paris, 1997.
- STRAKA G., *Les sons et les mots*, Paris, 1979.
- UYTFANGHE VAN M., *Le latin des hagiographes mérovingiens et la protohistoire du français*, in *Romanica Gandensia*, t. 16, 1976, p. 5-89.
- , *Stylisation biblique et condition humaine dans l'hagiographie mérovingienne, 600-750*, Bruxelles, 1987.
- VÄÄNÄNEN V., *Recherches et récréations latino-romanes*, Naples, 1981.

- , *Introduction à l'étude du latin vulgaire* (3), Paris, 1981.
- WERNER K. F., *Les origines*, Paris, 1984 (t. 1 de l'*Histoire de France* dirigée par J. FAVIER).
- WOLFF Ph., *Les origines linguistiques de l'Europe occidentale* (2), Toulouse, 1982.
- WRIGHT R., *Late Latin and Early Romance in Spain and Carolingian France*, Liverpool, 1982.
- (éd.), *Latin and the Romance Languages in the Early Middle Ages*, Londres-New-York, 1991.
- , "Complex Monolingualism in Early Romance", in *Linguistic Perspectives on Romance Languages*, W.J. ASHBY et M. MITHUN (éd.), Amsterdam/ Philadelphia, 1993, 378-387.
- , *Translation between Latin and Romance in the Early Middle Ages*, in BEER J. (ed.), *Translation : Theory and Practice in the Middle Ages*, Kalamazoo, 1997, p. 7-32.
- ZINK M., *La prédication en langue romane avant 1300*, Paris, 1976.
- ZUMTHOR P., *Langue et technique poétique à l'époque romane (IXe-XIIIe siècle )*, Paris, 1963.